



Personnels ATSS-ATRF Non-Titulaires

Compte-rendu CCP du 10 juillet 2024

Vos représentant.es CGT à la Commission Consultative Paritaire Académique

Barbara Fouché, Yoann Rio, Sandrine Dubois

elusadmin.nantes@cgteduc.fr

Syndicat présent : CGT (2)

Déclaration des élu.es CGT

Les augmentations mécaniques du SMIC en 2023 et 2024 du fait de l'inflation ont rendu complètement obsolète la grille salariale académique des agents non-titulaires au point que beaucoup d'agents contractuels avec 3, 5 ou 10 ans d'ancienneté sont rémunérés au même niveau qu'un contractuel recruté ce jour.

C'est aussi la raison pour laquelle la CGT continue de demander la mise en place d'un groupe de travail académique sur les salaires, ne serait-ce que, dans un premier temps, pour s'aligner sur les nouvelles grilles de C et B applicables depuis le 1er juillet 2023 afin de donner de nouveau une "petite" possibilité de reconnaissance de l'ancienneté des agents au travers de leur rémunération.

A cette question posée par la CGT, le procès-verbal de la CCP du 9 novembre 2023 précise que le DRH "prévoit un premier groupe de travail sur les éléments de bilan, puis un groupe de travail sur le cadre de gestion des rémunérations". Mais nous constatons qu'à ce jour aucun groupe de travail n'a été mis en place sur ces questions.

Dans le même temps, nous savons que les collègues de la DIPATE 4 éprouvent des difficultés à recruter de nouveaux agents et à pourvoir tous les postes vacants ou assurer tous les remplacements, qu'il s'agisse de postes en services académiques ou en EPLE. L'attractivité de l'Éducation Nationale notamment sur la question salariale doit être réglée. Nous réaffirmons également la nécessité d'un guide à destination des agents non-titulaires pour qu'ils aient pleine connaissance de leurs droits et de leur environnement de travail.

Nous restons donc aussi attentifs aux conditions de travail et nous sommes solidaires de nos collègues de la DIPATE 4 dans le cadre de leurs missions au service des agents non-titulaires.

Sur le plan national, une large majorité d'électeurs et d'électrices ont clairement exprimé leur refus de donner les clés du pays à l'Extrême droite. Mais les leçons doivent être tirées en profondeur pour contrer la progression continue du Rassemblement National, qui a obtenu un nombre de député-es record. La CGT alerte : les exigences sociales doivent être entendues : le travail doit permettre de vivre dignement et les services publics doivent être développés dans tous les territoires. Pas question que le patronat, qui a brillé par sa complaisance envers l'Extrême droite, ait encore gain de cause. Car ce sont bien nos luttes collectives qui feront reculer les idées réactionnaires et nous permettront de construire un avenir de progrès social en obtenant ensemble les augmentations de salaires, la réduction du temps de travail, de défendre les droits des femmes et des travailleurs étrangers, de garantir le droit de grève et les libertés syndicales... Tout au long de leurs mandats les élu-es de la CGT Educ'Action continueront de se mobiliser pour défendre les intérêts des travailleurs-euses et notamment les plus précaires.

Les élu.es CCP ATPSS NON TITULAIRE de la CGT Educ'Action

APPROBATION DU PV ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CCP DU 22 novembre 2023

Approuvé

ETAT DES LIEUX DE L'EMPLOI DES AGENTS NON-TITULAIRES EN EPLE ET SERVICES ACADEMIQUES

	Agents au 31.08.2020	Agents au 31.08.2021	Agents au 30.06.2022	Agents au 30.06.2023	Agents au 30.06.2024	Agents recrutés Depuis le 01.09.2023
Agents administratifs	253	333	358	344	357	206
Agents de service	18	26	27	32	32	56
Agent Recherche Formation Laboratoire	27	35	50	44	41	
Agent recherche	11	11	13	18	19	
Médecin élèves	15	16	12	11	6	61
Médecin de Prévention	4	3	3	4	5	
Infirmier.es	66	88	55	54	65	
Assistant.es sociaux	25	32	16	13	18	
Total	419	544	534	520	543	323

Sur les 543 agents sous contrat au sein de l'Académie de Nantes, 94% sont en CDD et 83% sont des femmes. Par rapport à l'année dernière, le nombre d'agents recrutés est en augmentation de 20%, ce qui témoigne d'un turn-over incessant et interroge sur la capacité de l'Académie de Nantes à conserver les agents contractuels d'année en année. En comparaison avec l'année précédente, les nouveaux recrutements sont en hausse de 30% et concernent les filières administratives et médico-sociales.

La nouveauté sur les motifs de recrutements concerne des besoins permanents sur des profils spécifiques de catégorie A, qui sont des chargés de mission.

Lorsque l'on regarde la **répartition des CDD par filières**, 68% concerne la filière administrative contre 16% pour les ITRF et 16% pour le médico-social. C'est dans la filière administrative que le nombre de nouveaux recrutements explose.

L'administration précise qu'elle a opéré un accompagnement important, via des formations, auprès des secrétaires généraux d'EPL (ex-adjoints gestionnaires). Il y a selon elle une méconnaissance du métier, de par ses missions complexes. Un travail de fiche de poste est en cours.

Pour la CGT, la difficulté du métier lié au manque d'attractivité de l'Education Nationale et la complexification des métiers fait que de nombreux postes se retrouvent vacants faute de postulants ou d'arrêts maladie de plus en plus fréquents liés à la charge de travail.

Lauréats concours :

- Adjoints administratifs : 29 sur liste principale + 16 sur liste complémentaire
- Secrétaires administratifs : 7 sur liste principale + 1 sur liste complémentaire
- Infirmier-es : 3 sur liste principale + 4 sur liste complémentaire
- Assistant-es sociales : 4 sur liste principale + 3 sur liste complémentaire
- ATRF principal 2eme classe : 3 sur liste principale
- ATRF BAP A –SVT : 4 sur liste principale + 1 sur liste complémentaire
- ATRF BAP B Chimie : 7 sur liste principale

La CGT Educ'Action a demandé le ratio du nombre d'agents contractuels lauréats par rapport au nombre d'inscrits. L'administration s'est engagée à communiquer le nombre ultérieurement.

Ruptures de contrat :

Dans le bilan de la situation des personnels non titulaires, les motifs de rupture de contrats pour les CDD laissent apparaître une nouveauté : des démissions pendant (44%) et après la période d'essai (44%).

Les salaires bas, tout comme la lourdeur des procédures administratives de la fonction publique, la complexité des missions pour un SMIC ne font plus rêver face à l'attractivité du secteur privé ou d'autres fonctions publiques plus rémunératrices.

La CGT Educ'Action, depuis des années, alerte l'administration sur :

- cette baisse d'attractivité de l'Education Nationale
- la mise en garde de perte de compétences en ne fidélisant pas les agents par le biais d'une titularisation
- l'épuisement des équipes en place à faire face aux turn-over incessants...

Pour la CGT, il faut revaloriser les grilles de rémunération

Depuis plusieurs CCP, la CGT Educ'Action demande la mise en place de groupes de travail, comme à l'instar de certaines académies qui ont proposé des avancées salariales pour certains personnels. Mais notre administration, jusqu'à la CCP du 9 novembre 2023, nous expliquait qu'elle attendait la mise en place d'un cadre de gestion interministériel, cadre de gestion national qui est resté coincé dans les starting-blocks.

Mais enfin une grande nouveauté ! Le Directeur des Ressources Humaines nous a annoncé que, sur l'année 2024 2025, une réflexion sur la prise en compte des besoins (valorisation de l'expérience, fidélisation des parcours, stabilisation des équipes, encouragement aux concours, conditions de réaffectation à chaque rentrée scolaire comme à l'instar des enseignants...) se tiendra.

Commentaire CGT :

Espérons que cette réflexion aboutira notamment dès 2025 sur la revalorisation des grilles de rémunération que la CGT revendique.

Nous serons également attentifs aux indicateurs relatifs à la situation des non-titulaires dans la base de données sociales académiques que le Rectorat doit fournir aux organisations syndicales.

ETAT DES LIEUX DE L'EMPLOI DES AGENTS NON-TITULAIRES EN GRETA-CFA au 31/12/2023

La CGT a fait remarquer que le bilan social présenté cette année était bien moins précis que celui présenté l'année dernière notamment sur la répartition CDD/CDI des emplois administratifs et enseignants mais aussi sur l'ancienneté d'emploi des personnels.

L'Administration a répondu qu'un bilan social plus détaillé de la situation des CFA et GRETA sera transmis aux représentants des personnels.

Effectifs en baisse

On constate une baisse de 25 emplois entre 2022 et 2023 soit 5% des effectifs (496 en 2022 et 471 en 2023) avec 11 emplois administratifs en moins et 14 emplois enseignants principalement dans le Maine et Loire et Sarthe-Mayenne.

¾ des salariées sont des femmes et les personnels administratifs représentent 40.8% des effectifs (contre 59.2% d'enseignant.es).

Un turn-over qui se renforce dans les effectifs

Nous constatons que le taux de renouvellement des équipes a progressé de 22% à l'échelle académique par rapport à l'année dernière (**128 départs dont 83 fin de CDD et 28 démissions en 2023** contre 76 départs en 2022 dont 37 fin de CDD et 28 démissions) et ce malgré des « efforts » affichés du comité de pilotage RH du Groupement d'Intérêt Public pour aider les directions des GRETA-CFA à fidéliser les personnels.

Nous avons ainsi pu constater par exemple des avancées sociales pour le GRETA-CFA Loire-Atlantique avec une possibilité de CDIisation à partir de 3 ans de contrat pour les personnels administratifs (contre 6 ans auparavant), tout comme une revalorisation indiciaire avant les 3 ans (soumise cependant à condition de conjoncture économique et d'avis favorables). Pour la CGT, ces avancées doivent profiter à tous les contractuels de l'Académie.



Un risque du dumping social face à la concurrence du privé

Mais les GRETA-CFA des Pays de la Loire sont confrontés à la nouvelle politique du Conseil Régional qui met directement en concurrence tous les organismes de formation. Les institutions publiques travaillent de plus en plus avec les officines privées, privilégiant le rabais des coûts de formation au détriment de la qualité.

De fait, nous constatons **un recours de plus en plus massif à la sous-traitance** plutôt qu'à l'embauche dans les GRETA-CFA. En concurrence avec les organismes de formation privés dont la qualité professionnelle n'est généralement pas suffisamment contrôlée, les GRETA-CFA rencontrent des difficultés à garder leur place sur le marché.

La CGT appelle à la vigilance et à la réaction collective sur cette situation qui rejait sur les conditions de travail des collègues (pression des directions de GRETA-CFA sur les personnels, surcharge de travail, glissements de tâches) avec des conséquences graves :

- une amplification des risques psychosociaux
- un fort turn-over avec perte historique de l'expertise professionnelle
- des non-renouvellements de contrats
- des baisses de quotité de travail...

Données au 31/12/2023	Administratifs et enseignants			postes gagés
	CDD	CDI	% CDI	
GRETA LOIRE ATLANTIQUE	105	51	32.7 %	6
GRETA MAINE ET LOIRE	73	82	52.5 %	1
GRETA MAINE	29	36	55.3 %	0
GRETA VENDEE	53	26	29.5 %	3
Total	260	201	42.6 %	10

ETUDE DE CERTAINES SITUATIONS INDIVIDUELLES

L'administration a présenté 5 situations individuelles, concernant 3 administratifs et 2 personnels ITRF, qui ont fait l'objet « d'un suivi et d'un accompagnement particulier » pour décider d'un renouvellement de leur contrat.

Une contractuelle a contesté son rapport d'évaluation relatif à un prétendu « manque d'autonomie sur le poste » alors qu'elle n'avait pas eu jusqu'ici d'avis défavorable sur ses précédentes missions. Par conséquent, l'administration a proposé une nouvelle affectation pour l'année prochaine.

Les 4 autres agents ont indiqué selon l'administration ne pas souhaiter poursuivre au sein de l'Education Nationale.

QUESTIONS POSEES PAR LA CGT

Demande de promotion d'un livret d'accueil dédié aux néo-contractuels pour qu'ils aient connaissance de leurs droits et de leur environnement de travail (accès restauration, grille salariale, accès ETNA, prise en charge des frais de transports, prise en charge de la Prestation Sociale Complémentaire, accès aux bulletins de salaire...).

Réponse de l'administration : c'est en cours.

Demande d'information à l'ensemble des secrétariats des services des droits des contractuels en termes de congés et temps de travail et de reconsidérer la question des agents affectés quasiment toute l'année sur des postes vacants mais ne bénéficiant que de 2.5 j/mois.

L'administration a pris note de notre demande.

Commentaire CGT : nous alertons depuis des mois sur des disparités de gestion des congés des agents contractuels. Certains, font trop d'heures, d'autres n'ont pas assez de congés par rapport à leur temps de travail.

Demande de communication de la nouvelle grille de rémunération académique pour l'ensemble des catégories de contractuels à date de 2024.

L'administration : c'est en cours.

Commentaire CGT : Tout comme les agents, nous attendons avec impatience que l'Académie de Nantes prenne enfin ses responsabilités pour améliorer la rémunération des agents contractuels.

Difficultés d'accès au bulletin de salaire via l'espace ENSAP :

Réponse de l'administration : il y a eu quelques problèmes techniques mais il est toujours possible de s'adresser au gestionnaire de la DIPATE 4 si le problème persiste.

Nouveaux contractuels : Connaître ses droits et les faire respecter !

De nombreux contractuels arrivent d'horizons différents et parfois sans réelle connaissance de l'Education nationale ou de la Fonction Publique.

La CGT revendique **qu'un livret d'accueil** dédié aux néo-contractuels soit produit pour que chacun ait **connaissance de ses droits et de son environnement de travail**. Cela doit faire partie des priorités de l'Académie sur les thématiques suivantes :

- Temps de travail et congés
- Grilles salariales
- Accès ETNA et accès aux outils de gestion
- Rémunération : bulletins de salaires, droits pôle emploi, certificats administratifs, prime précarité, prise en charge de la Prestation Sociale Complémentaire.
- Action sociale, Restauration, prise en charge des transports
- Droits à la formation, Tutorat, préparation concours, Compte Personnel de Formation,...

Pour la CGT, il faut :

- Mieux informer les personnels contractuels de leurs droits surtout dans un contexte où les contractuels ne restent pas dans l'Education nationale.
- Mieux informer l'ensemble des secrétariats des services et EPLE sur les droits des agents contractuels pour éviter les disparités de traitement.
- Revaloriser les grilles de rémunération des contractuels en CDD comme en CDI

**NON-TITULAIRES
MAIS PAS SANS DROITS !**

LA CGT REVENDIQUE AVEC LES NON-TITULAIRES:

- L'augmentation du point d'indice et l'intégration des primes dans le salaire.
- 400 euros nets d'augmentation pour toutes et tous
- **La titularisation de toutes et tous, sans condition de diplôme ni de nationalité comme seule réponse juste à la question de la précarité, et l'arrêt du recours massif aux personnels précaires dans le privé comme dans le public !**
- **À défaut, la garantie de réemploi des non titulaires**
- Le respect de l'ancienneté pour le renouvellement et l'affectation des non-titulaires
- **La cohérence de gestion avec une grille de salaire alignée sur celle des titulaires**
- **Le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications**
- **Une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou.tes.**
- La création de postes de titulaires administratifs, TRF, santé, social dans les EPLE et les services déconcentrés.
- La mise en place d'une vraie médecine de prévention et une visite médicale obligatoire tous les 2 ans comme dans le secteur privé.
- Une gestion des ressources humaines qui traduit la reconnaissance de la pénibilité du travail et la prise en compte des problèmes de santé des personnels dans l'organisation des services.

Faites entendre avec nous la voix des contractuels !

**Pour connaître vos droits et vous défendre,
revendiquez avec nous, syndiquez-vous à la CGT !**

Contact Mail

elusadmin.nantes@cgteduc.fr



**Retrouvez tous les comptes rendus des élu.es CGT
sur le [site académique de la CGT Educ'Action](http://educactionnantes.reference-syndicale.fr/)**